

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 9455 - 2015 B 00322 - 809 729 239 - 15 PSTA



2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 917 septies A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		EURL 15 PSTA			Neant		
Adresse de l'entreprise		15 PLACE SAINT ANNE 35000 RENNES					
Numero SIRET*		8 0 9 7 2 9 2 3 9 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12			Durée de l'exercice précédent* 12		
					Exercice N clos le 31/08/2024		
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		565 000	
		Autres*		014			
	Immobilisations corporelles*	028		157 602		030 109 683	
	Immobilisations financières* (1)	040		210		042 210	
	Total I (5)	044		722 812		048 109 683	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *		060		062 2 611	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064				066	
	Creances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070 386	
		Autres* (3)		072		074 116 602	
	Valeurs mobilières de placement	080				082	
	Disponibilités	084		29 642		086 29 642	
Charges constatées d'avance *	092		6 714		094 6 714		
Total II	096		155 957		098 155 957		
Total general (I + II)		110		878 769		112 109 683 769 086	
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				1 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Reserve légale	126				100	
	Reserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131				34 027	
	Report à nouveau	134				( 12 284)	
	Résultat de l'exercice	136				( 78 222)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				( 55 379)	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				225 272	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				23 620	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169		14 193		172 48 939	
	Comptes courants d'associés	173				526 633*	
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176				824 465		
Total general (I + II + III)		180				769 086	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195 137 134	
	(2) Dont créances à moins d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182 37 078	
	(3) Dont comptes rattachés d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

*[Signature]*



Le 16/08/2024  
 Rédigé par  
 9055

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 503 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise EURL 15 PSTA		Neant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/08/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons	209	210	
		biens		215	214	
		services*	intracommunautaires	217	218	
	Production vendue					218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)				222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	354 396	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)*				244
	Remunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al 3 du CGI))				255
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)				259
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				260
Total des charges d'exploitation (II)				264	407 372	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers	(III)				280
	Produits exceptionnels	(IV)				290
	Charges financières	(V)				294
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))				300
					347	207
					348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						
				310	( 78 222)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
				312	314	
Remunérations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*					316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318
	Provisions non déductibles*					322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)					324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes et d'associés	247			330	207
					248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option				249	
					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZRE (41 septies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (41 septies)	981	IEI (41 septies A)	989		
	ZRD (44 ter septies)	127	ZRR (41 quater septies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quater septies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (41 quater septies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 ter septies)	992				
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	350	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
		Deductif exception simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
				352	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière						
				356		
Déficits antérieurs reportables * 12 095 dont imputés sur le résultat						
				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
				370	372	

Capital Group





## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 15 PSTA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 769 086 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 78 222 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	565 000			565 000
Immobilisations corporelles	120 770	37 078	246	157 602
Immobilisations financières	210			210
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	100 329	9 600	246	109 683
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

<b>Ventilation des augmentations</b>			
Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions		37 078	37 078
Apports			
Créations			
Réévaluations			
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Virements de poste à poste			
Virements vers l'actif circulant			
Cessions		246	246
Scissions			
Mises hors service			

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

--	--	--

Éléments achetés		565 000
Éléments réévalués		
Éléments reçus en apport		

--	--	--

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 123 703 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

#### Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations  
Prêts  
Autres

#### Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés	386	386
Autres	116 603	116 603
Capital souscrit - appelé, non versé		
Charges constatées d'avance	6 714	6 714

--	--	--

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

--	--

FOURNISSEUR AAR	86 400
INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE	311

--	--

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 EURO décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

### Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 824 465 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	225 272	88 138		137 134
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 620	23 620		
Dettes fiscales et sociales	48 939	48 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	526 634	526 634		
Produits constatés d'avance				
<b>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</b>				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	87 002			
(**) Dont envers les associés	526 634			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	6 082
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	6
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	22 464
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	3 622
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	460
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	4 360
TAXE D APPRENTISSAGE	85

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 714		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis	-1 138		-1 138
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	354 771		354 771
Produits des activités annexes	290		290



# 15 PSTA

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 15 Place Saint-Anne  
35000 RENNES

809 729 239 RCS RENNES

\* \* \* \* \*

## DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Extrait du procès-verbal des décisions  
de l'associée unique en date du 28 février 2025

### DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 78.222,48 euros de la manière suivante :

#### ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 78.222,48 euros

#### AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 78.222,48 euros

**TOTAL :** - 78.222,48 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Dividende brut total	/	100.000 €	50.000 €
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	100.000 €	50.000 €
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

*Pour extrait certifié conforme*

La Gérance



